

PROCÈS-VERBAL

DU COMITÉ SYNDICAL

du 11 février 2026

À AIMARGUES

Séance du 11 février 2026

Date de convocation : 27 janvier 2026

Membres en exercice : 58 titulaires, 58 suppléants

Membres présents : 31 à l'ouverture de la séance

Membres votants présents : 21 titulaires et 10 suppléants soit 31 votants présents

Membres ayant donné procuration pour toute la séance :

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 1 (M. Robert Crauste à M. Thierry Féline)

Procuration non retenue : 1 (M. Fabrice Fenoy à Mme Marie Pellet-Laporte non nécessaire puisque Mme Pellet-Laporte est suppléante de M. Fenoy)

Nombre total de voix : 32 à l'ouverture de la séance

Le quorum est atteint : 31/58 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-six, le onze février à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Titulaires avec voix délibérative : T. Féline, L. Perrigault-Launay, R. Vianet, M. Népoty, J. Rosier-Dufond, K. Guyot, M. Cayzac, J-P. Géraud, C. Périsse, P. Deschamps, P. Bénézèch, T. Agnel, A. Nectoux, A. Roy, P. Martinez, S. Guy, V. Martin, F. Dhuisme, F. Granier, I. Autier, L. Fataccioli.

Suppléants avec voix délibérative : N. Ruiz, A. Mégias, A. Rouessol, I. Debrie, M. Debouverie, J. Croin, M. Pellet-Laporte, J. Ruivo, D. Lonvis, D. Coulomb.

Suppléants sans voix délibérative : 0

Absents excusés : R. Crauste, O. Penin, L. Vigouroux, C. Bernard, F. Martinez, N. Gros-Chareyre, P. Bouillevaux-Breard, L. Topie, F. Dugaret, C. Villanueva, J-C. Campos, A. Baillieu, A. Fourel, J. Denat, B. Pascal, A. Chopard, J. Téna, J-P. Franc, R. Rubio, F. Moussa, M. Touhami, V. Vautrin, A. Pobo, P. Gras, M. Chambelland, P. Fortuna-Deschamps, J. Rey, A. Bruguier, C. Barlaguet, Y. Béchard, B. Crozes, V. Coste, B. Leccia, M-J. Pellet, C. Marquier, A. Thérond, C. Lecerf, V. Lienard, B. Chluda, P. Spézial, Y. Quésada, J-J. Estéban, J. Gravegeal, D. Devriendt, P. Mary, Y. Person, M. Dubayle-Calbano, I. De Montgolfier, P. Gougeon, J-P. Berthet, P. Chabot, C. Morel-Savornin, A-S. Diaz, L. Ajasse.

Membres invités sans voix délibératives :

Conseil de développement : C. Constant, R. Lefort

Conseil départemental du Gard et de l'Hérault : néant

Conseil régional Occitanie : néant

Agents du PETR Vidourle Camargue : M. Charlier, C. Bazile.

Monsieur Mégias, 1^{er} adjoint de la commune d'Aimargues qui est la commune siège du PETR, salut l'ensemble des élus. Il se félicite de l'esprit de collaboration entre collectivités au sein du PETR et de l'entente commune/PETR. Ne se représentant pas pour un nouveau mandat, il tenait à faire part de sa satisfaction du travail mené au sein de la collectivité.

Monsieur Le Président, Pierre Martinez, remercie Monsieur Mégias pour les facilités d'accueil données au PETR. Il remercie également les élus présents et souligne le plaisir qu'il a eu à présider cette assemblée vouée au développement du territoire dans un esprit apaisé. Les échanges nombreux et variés entre élus ont permis de mener un travail efficace. Monsieur Martinez remercie également le directeur M. Charlier, Mme Bazile assistante de direction, ainsi que toute l'équipe du PETR pour leurs compétences mises à disposition des élus et au service du territoire permettant de donner une force aux politiques publiques.

Il ouvre la séance du dernier comité syndical de la mandature.

Vérification du quorum : Il vérifie le quorum et donne lecture des procurations. Le quorum étant vérifié, la séance peut commencer. Le nombre de voix est de 32.

Désignation d'un secrétaire de séance

Il s'agit dans un premier temps de désigner un secrétaire de séance. André Mégias est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Résultat du vote :

Vote pour : 32

Abstention : 0

Vote contre : 0

Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 10 décembre 2025 :

M. Martinez fait ensuite voter l'approbation du procès-verbal du comité syndical du 10 décembre 2025, validé par le secrétaire de séance Mme Julie CROIN et M. Le Président le 11 décembre 2025 et les délibérations et procès-verbaux approuvées au contrôle de légalité par la Préfecture du Gard le 16 décembre 2025. L'ordre du jour de ce comité portait sur :

1. Portée à connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 (ROB)
2. Débat d'Orientation Budgétaire 2026 (DOB)
3. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026
4. Participation des entreprises aux dépenses du club des entrepreneurs – Adhésion 2026
5. Immobilisations : Mise à jour de l'inventaire du syndicat mixte – sorties de l'actif

Résultat du vote :

Vote pour : 32

Abstention : 0

Vote contre : 0

Rappel de l'ordre du jour du présent comité syndical,

- I. Retour sur le bureau syndical du 27 janvier 2026 :
Aucune délibération prise par délégations.

II. Délibérations :

1. Demande de financement au titre du dispositif LEADER – Animation et fonctionnement du GAL 2026 auprès du département de l'Hérault
2. Avenant n°1 - Prorogation des conventions cadres Petites Villes de Demain (PVD) de la communauté de communes du Pays de Sommières - Communes de Calvisson et Sommières, de la Communauté de Communes Terre de Camargue - Communes d'Aigues-Mortes et Le Grau du Roi, et pour la commune de Vauvert
3. Adoption de la convention pluriannuelle d'objectifs 2026 (CPO) entre la Région Occitanie et le PETR Vidourle Camargue
4. Demande de financement de soutien à l'ingénierie 2026 à la Région dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO)
5. Adoption du rapport d'activités 2025
6. Approbation du compte financier unique 2025
7. Affectation des résultats de l'exercice 2025
8. Autorisation au président pour la procédure de fongibilité des crédits
9. Propositions budgétaires 2026

- III. Questions diverses

I. RETOUR SUR LE BUREAU SYNDICAL DU 27 JANVIER 2026

Information des délibérations prises par délégation : Aucune.

II. DELIBERATIONS

1 - Objet : Finances

Demande de financement au titre du dispositif LEADER-Animation et fonctionnement du GAL 2026 auprès du département de l'Hérault

Rapporteurs : M. Pierre Martinez

Exposé :

Le PETR Vidourle Camargue est lauréat du dispositif européen LEADER depuis le 9 février 2023 (date de sélection de la candidature) et par convention du 2 avril 2024 dans le cadre de la programmation 2023-2027.

Dans ce cadre, il doit assurer le fonctionnement du programme en mobilisant de l'ingénierie sur ces missions d'animation et de gestion. La présente délibération a pour objet la sollicitation des crédits d'aide associés à cette obligation.

Le dispositif européen LEADER prévoit une prise en charge à hauteur de 80% et permet un cofinancement des partenaires départementaux à hauteur de 10 %.

Désormais, l'option des coûts simplifiés s'applique obligatoirement avec des coûts horaires uniques réévalués chaque année et un taux forfaitaire pour les coûts indirects au total de 20% de la masse salariale retenue.

Animation/fonctionnement 2026 - Dépenses présentées et plan de financement prévisionnels :

DEPENSES PREVISIONNELLES ANIMATION GAL							
Nom de l'agent	Fonction	ETP	Temps consacré à l'action sur la base de 1607h/an (en heures)	Coûts horaires uniques 2025	Montant consacré à l'action		
FAYE Aude	Animation-gestion 2023-2027	80%	1 285,6	31,80 €	40 882,08 €		
MONTIZON Adrien		100%	1 607		51 102,60 €		
Sous-total masse salariale					91 984,68 €		
Coûts indirects 2023-27 (frais de structure) sur la base forfaitaire de 15% de la masse salariale					13 797,70 €		
Coûts indirects 2023-27 (frais de déplacement) sur la base forfaitaire de 5% de la masse salariale					4 599,23 €		
TOTAL					110 381,62 €		

Plan de financement LEADER PSN 2023-27	Assiette éligible	Taux
Europe	88 305,27 €	80%
Département 34	2 928,49 €	2,65%
Autofinancement PETR	19 147,85 €	17,35%
Total	110 381,62 €	

Le département de l'Hérault intervient au prorata des 13 communes héraultaises éligibles sur 49 comptées sur le périmètre du GAL Vidourle Camargue.

Le département du Gard délibère désormais une aide forfaitaire de 13 000€ (hors assiette éligible LEADER pour l'animation du GAL), au titre du fonctionnement général du PETR.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'adopter les dépenses présentées et le plan de financement,
- D'autoriser le Président à demander les financements auprès de l'Union européenne et du département de l'Hérault pour l'opération citée en objet,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Il n'y a pas de question des élus.

Résultat du vote :

Vote pour : 32

Abstention : 0

Vote contre : 0

2- Objet : Finances

Avenant n°1 - Prorogation des conventions cadres Petites Villes de Demain (PVD) de la communauté de communes du Pays de Sommières - Communes de Calvisson et Sommières, de la Communauté de Communes Terre de Camargue - Communes d'Aigues-Mortes et Le Grau du Roi, et pour la commune de Vauvert

Rapporteur : M. Pierre Martinez

Exposé :

Pour rappel les collectivités citées en objet ont été retenues pour bénéficier du programme national « Petites Villes de Demain », lancé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) en janvier 2020 dans le cadre de l'Agenda Rural. Celui-ci vise à accompagner par des moyens d'ingénierie et un soutien financier spécifique les communes de moins de 20 000 habitants ayant des fonctions de centralité sur leur territoire dans leur projet de revitalisation urbaine.

Trois conventions cadres Petites Villes de demain (à laquelle l'Opération de Revitalisation de chaque Territoire a été annexée) ont été signées pour la mise en œuvre de ce dispositif.

Considérant :

- L'échéance des conventions cadres PVD arrivant à terme en mars 2026 ;
- La possibilité offerte par l'Etat et l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) de proroger la validité du programme PVD jusqu'au 31 décembre 2026, permettant notamment de maintenir les partenariats et financements d'ingénierie associés, et en particulier le financement du poste de chef de projet jusqu'à ce terme ;
- L'intérêt de poursuivre les objectifs de revitalisation et les actions engagée en ce sens ;
- Que la convention cadre peut être amenée à être modifiée par voie d'avenant ;
- Que l'avenant n°1 annexé à la présente se limite à cette prorogation sans autre modification des conventions ;

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver l'avenant n°1, annexé à la présente, prorogeant les conventions cadres PVD jusqu'au 31 décembre 2026 sans autre modification,
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

L'assemblée n'a pas de question.

Résultat du vote :

Vote pour : 32

Abstention : 0

Vote contre : 0

3- Objet : Adoption de la convention pluriannuelle d'objectifs 2026 (CPO) entre la Région Occitanie et le PETR Vidourle Camargue

Rapporteur : M. Pierre Martinez

Exposé :

Dans le cadre des contrats territoriaux ruraux 2022-2028, le Conseil Régional souhaite contribuer aux enjeux pour l'ingénierie territoriale afin de :

- Participer à la montée en ingénierie des Territoires
- Confirmer le partenariat entre la Région et les Territoires ruraux
- Incrire ce partenariat dans la durée (Convention Pluriannuelle d'Objectif)
- Simplifier la gestion administrative de l'Ingénierie Territoriale
- Faire réseau (Réseau régional des Développeurs Territoriaux)
- Accompagner les territoires (Campagne régionale d'Audits Conseils auprès des PETR)

La convention pluriannuelle d'objectifs présentée définit le programme d'actions pour renforcer l'ingénierie territoriale dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie notamment :

1. Appui aux financements des projets et actions de communication auprès des collectivités
2. Mise en œuvre des politiques régionales de contractualisation sur le territoire (CTO et BCO)
3. Mise en coordination avec les autres démarches territoriales
4. Appui à l'animation du Conseil de développement

Et engage le PETR Vidourle Camargue à assurer :

- a) Animation et secrétariat du CTO et BCO
- b) Etablissement et suivi du Programme Opérationnel du CTO et articulation avec les programmes européens territorialisés (ATI FEDER, Leader)
- c) Animation du partenariat sur le territoire

- d) Aide au montage de projets des collectivités locales ne disposant pas de l'ingénierie nécessaire
- e) Mise en œuvre de la dotation pour l'innovation et l'expérimentation des CTO ruraux 2022-28
- f) Relais de proximité des directions et agences de la Région
- g) Participation au Réseau Régional des Développeurs Territoriaux

La mission pourra également faire le lien avec les démarches portées par le PETR répondant à d'autres priorités régionales, comme l'alimentation, le tourisme, le patrimoine, la rénovation énergétique, la pêche et l'aquaculture, etc.

Une contribution de la Région nécessitant une demande de financement est prévue d'un montant de 33 250€ pour cette ingénierie spécifique, *sous réserve de l'application du « Filet de sécurité » par la Région qui prévoit une évolution de l'aide limitée à une baisse de 5 000€/an pour l'ensemble des territoires.*

La durée de la convention est prévue du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'adopter la convention pluriannuelle d'objectifs 2026 présentée entre la Région Occitanie et le PETR Vidourle Camargue
- D'autoriser le Président à signer la présente convention ;
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Monsieur Martinez souligne l'aide apportée par la Région aux projets aux communes et intercommunalités et particulièrement Madame Katy Guyot, représentante déléguée de la Communauté de communes de Petite Camargue et Conseillère régionale et lui donne la parole.

Madame Guyot rappelle les baisses budgétaires et les efforts demandé par l'Etat aux régions (moins 400 millions d'euros en 2025, un impact moins fort attendu en 2026). La Région souhaite maintenir un cadre de vie équitable pour chaque citoyen d'Occitanie. Madame Delga, Président de la Région, reste attentive au développement des territoires avec 3 axes majeurs : l'agriculture/l'alimentation, la culture, l'éducation/la formation.

Les contraintes ont conduit à certains retards d'investissement ou de freins sur l'accompagnement des collectivités. Le soutien aux entreprises a permis d'éviter une augmentation du chômage.

Le Comité syndical approuve la convention.

Résultat du vote :

Vote pour : 32

Abstention : 0

Vote contre : 0

4- Objet : Demande de financement de soutien à l'ingénierie 2026 à la Région dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO)

Rapporteur : M. Pierre Martinez

Exposé :

Dans le cadre de sa politique contractuelle territoriale, le Conseil Régional affirme la volonté de contractualiser avec les structures juridiques locales dotées d'un projet de territoire dont les PETR.

A ce titre, la Région Occitanie permet aux territoires en démarche de contractualisation et d'animation territoriale spécifique, de bénéficier d'une aide financière.

La convention pluriannuelle d'objectifs définit le programme d'actions pour renforcer l'ingénierie territoriale dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie notamment :

5. Appui aux financements des projets et actions de communication auprès des collectivités
6. Mise en œuvre des politiques régionales de contractualisation sur le territoire (CTO et BCO)
7. Mise en coordination avec les autres démarches territoriales
8. Appui à l'animation du Conseil de développement

Et engage le PETR Vidourle Camargue à assurer :

- h) Animation et secrétariat du CTO et BCO
- i) Etablissement et suivi du Programme Opérationnel du CTO et articulation avec les programmes européens territorialisés (ATI FEDER, Leader)
- j) Animation du partenariat sur le territoire
- k) Aide au montage de projets des collectivités locales ne disposant pas de l'ingénierie nécessaire
- l) Mise en œuvre de la dotation pour l'innovation et l'expérimentation des CTO ruraux 2022-28
- m) Relais de proximité des directions et agences de la Région
- n) Participation au Réseau Régional des Développeurs Territoriaux

Son coût de mise en œuvre s'établit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 comme suivant :

(M. Le Président témoigne de l'excellent professionnalisme de M. Frédéric Cambessedes auprès des élus).

CHARGES DE PERSONNEL DEDIEES AU PLAN D'ACTION				
Fonction	Nom Prénom	Frais salariaux (Salaire brut + charges)	Taux ETP lié	Coût plan d'action
Chargé de mission Ingénierie projets contractualisations	CAMBESSEDES Frédéric	50 183,59€	100%	50 183,59€
Total frais salariaux du plan d'action				50 183,59€

Plan de financement :

Sous réserve de l'application du « Filet de sécurité » par la Région qui prévoit une évolution de l'aide limitée à une baisse de 5 000€/an pour l'ensemble des territoires. Pour rappel l'attribution du CPO 2025 était de 33 250€ au lieu de 35 000€ pour le CPO 2024.

Conseil régional Occitanie	66 %	33 250,00 €
Autofinancement PETR	34 %	16 933,59 €
TOTAL		50 183,59€

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver la demande de financement auprès de la Région Occitanie dans le cadre de la CPO ;
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La proposition n'appelle pas de remarque des élus.

Résultat du vote :

Vote pour : 32

Abstention : 0

Vote contre : 0

5- Objet : Approbation du rapport d'activité 2025

Rapporteur : M. Pierre Martinez, présenté par M. Maxime Charlier

Partie - Activités générales concernant le syndicat mixte

- A) Fonctionnement institutionnel et gestion du syndicat
 - 4 bureaux et 4 comités syndicaux tenus avec 31 délibérations
 - Le budget 2025 est à l'équilibre et excédentaire en fonctionnement et en investissement.
 - L'effectif du PETR était au complet avec 9 agents une partie de l'année et 2 personnes mises à disposition (CAUE 30 pour l'ingénierie de l'Espace Conseil France Rénov).
- B) Activités générales
 - Mise en place du projet de territoire et de son évaluation, expérimentation des « Ecoutes territoriales »
 - La conférence des maires tenue le 5 juin au Cailar réunissant plus de 100 participants
 - Rencontre des 50 communes réitérée et des 5 EPCI pour l'appui aux financements

Partie - Conseil de développement (membres remerciés ici par M. Martinez en la personne de M. Constant, président du Conseil de développement, accompagné de M. Lefort)

- 2 commissions actives : gestion des déchets et pêche en étang et aquaculture
- 3 réunions plénières organisées et des réunions de travail en autonomie selon les besoins

Partie - Club des entrepreneurs

- 83 entreprises adhérentes, en évolution par rapport à 2024 (+1)
- 12 rencontres organisées sur tout le territoire (Déjeuners d'affaire et visites d'entreprises)
- Tournée du territoire dans chaque EPCI (5 dates)

Partie - Espace Conseil France Rénov (partie gardoise)

- Les résultats 2025 seront communiqués à la fin du premier trimestre 2026.
- Permanences bimensuelles dans les 8 villes de plus de 5 000 habitants
- Depuis fin 2020 à 2023 (à titre de repère) : 2 762 dossiers financés pour 25,6 millions d'euros de travaux Ma Prime Rénov' sur le territoire.

Partie - Contractualisation

- A) Contrat de Relance et de Transition Ecologique Vidourle Camargue (Préfecture du Gard) :
 - Pour 2025, le CRTE Vidourle Camargue comptabilise le soutien par l'Etat de 41 opérations pour un montant total de subvention de 7 535 523 €. La déclinaison de ces attributions se décline de la manière suivante :
 - DETR : 18 opérations > 2 020 589 €
 - DSIL : 3 opérations > 1 650 000 €
 - FONDS VERT : 14 opérations > 1 119 318 €
 - PITE : 2 opérations > 968 641 €
 - AGENCE DE L'EAU : 2 opérations > 240 800 €

B) Contrat territorial régional Occitanie

Pour 2025, le CTO Vidourle Camargue comptabilise le soutien par la Région de 44 opérations pour un montant total de subvention de 2 893 575 € et le nombre de communes engagées dans le dispositif Bourgs-Centres Occitanie sur le territoire du PETR Vidourle Camargue atteint désormais 14 communes. A noter un soutien de 33 250€ attribué par la Région Occitanie pour l'ingénierie territoriale du PETR Vidourle Camargue

Partie - Les Fonds européens

Une nouvelle édition du Joli Mois de l'Europe a été organisée pour mettre en lumière des projets financés par les dispositifs ATI FEDER, LEADER et FEAMPA en collaboration avec les intercommunalités et les maisons de l'Europe du Gard et de l'Hérault.

A) LEADER

- Fin de programme 2014/2022 : achevé en octobre, le bilan de cette programmation est très satisfaisant avec une consommation de l'enveloppe de 96%, soient près de 3 millions d'euros de FEADER au bénéfice de 137 projets du territoire.
- Le GAL Vidourle Camargue a reçu 46 porteurs de projets sur l'année. Parmi ceux-ci, 19 projets ont été réorientés et 9 ont été sélectionnés par le comité de programmation du GAL Vidourle Camargue, dont 3 ont été accompagnés jusqu'à l'étape du dépôt de leur demande d'aide sur la plateforme EUROPAC.
- 2025 est marquée par le démarrage de l'instruction administrative selon la nouvelle procédure 2023-2027 de la Région Occitanie permettant la programmation de 2 projets.
- Création d'une commission évaluation et préfiguration d'un projet de coopération autour de la pierre sèches en Occitanie

B) ATI FEDER RURAL

- A ce stade, la Région Occitanie a priorisé trois opérations dans le cadre de l'ATI FEDER Vidourle avec les montants fléchés de FEDER suivants, soit 1 374 682 € au total pour la période 2021-27 :
 - Commune d'Entre-Vignes – Construction d'une crèche de 20 places : 271 660,00 €
 - Commune de Lunel – Place des Martyrs de la Résistance : 907 922 €
 - Commune de Vauvert – Parc Nelson Mandela, réaménagement des abords d'un centre commercial : 195 100,00 € (présélectionné en 2025).

C) DLAL FEAMPA (Pêche et Aquaculture)

- 2 Comités de Sélection et 3 comités techniques et des financeurs en 2025 avec 7 projets sélectionnés et 1 dossier animation (prochainement présentés en CP régionale), 53,5 % de l'enveloppe financière consommée au 31/12/2025 soit plus de 310 000€.
- Lancement de l'évaluation mi-parcours du DLAL FEAMPA
- Participation aux rencontres régionales et animation active de la commission du conseil de développement « Pêche en étang, canaux et aquaculture ».

Partie - Mission patrimoine

A) Inventaire du patrimoine, communication

- Publication de l'intégralité des données de l'inventaire commun à l'ensemble du territoire
- Projet pierre sèche sur la CC Pays de Sommières, inventaire des bâtis et des savoir-faire. 300 fiches seront versées à l'inventaire général du patrimoine en 2026.
- Inventaire du PCI/ Gastronomie dans les Cabanes de Lunel, en partenariat avec le projet UNESCO Diète Méditerranéenne.
- 2 conférences tenues : L'histoire du sel en baie d'Aigues-Mortes à Sommières, au CART au profit du temple et au Café d'Oc au grenier à sel dans le cadre des trad'hivernales, avec l'association Coriandre/Guillaume de Nogaret, à Calvisson.
- Mobilisation et animation du réseau des correspondants patrimoine en décembre 2025

B) La stratégie territoriale de développement autour du patrimoine

- Conventionnement du label Pays d'Art et d'Histoire, création de la mission PAH.
- Suivi de 9 projets de réhabilitation, valorisation.
- Mécénats : Obtention pour le temple de Sommières du « Loto du patrimoine 2025 ». 4e dotation obtenue sur le territoire du PETR.

Le président souligne la qualité du travail mené par Mme Patricia Carlier.

Partie - Mission œnotourisme - Destination Vignobles et Découverte

- Animation de la mission œnotourisme : 1 comité technique et 1 comité de pilotage tenus avec les OT, syndicat AOP, Gard et Hérault Tourisme et le CIVL/3 ateliers de formations avec Atout Terroir, mise à jour des supports de communication/2 rencontres avec les partenaires (lancement de saison et autour comporte)
- Organisation de l'évènement national « Vignobles en scène »
- Conception d'une carte touristique de la destination

Partie – Agriculture et Alimentation

- Labellisation en PAT de niveau 2 dit « opérationnel » pour 5 ans à compter de 2025
- Organisation de l'édition 2025 de la Semaine de l'agriculture et de l'alimentation durables sur le thème de l'agroécologie
- Lancement du Défi FAAP (Foyer à Alimentation Positive) animé par la FD Civam 30 et le Civam bio 34
- Poursuite du podcast « L'alimentation, toute une histoire » en partenariat avec les radios locales, permettant la diffusion de 5 épisodes sur l'année 2025
- Lancement du Pôle pour la Coopération foncière (territoire lauréat de l'appel à projet FEADER)

A titre de repère, 1€ investi dans un PETR,
Multiplie par 3 à 4 les retombées financières pour le territoire.
(Source 2024 : Agence Nationale des Pays et PETR)

Il est proposé au comité syndical :

- D'approuver le rapport d'activité 2025,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le rapport d'activité est salué par les élus.

Résultat du vote :

Vote pour : 32

Abstention : 0

Vote contre : 0

Madame Katy Guyot quitte l'assemblée, le nouveau quorum est établi à 30 et le nombre de voix à 31.

6- Objet : Finances

Approbation du compte financier unique 2025 (CFU)

Rapporteur : M. Thierry Agnel

Exposé :

Le compte financier unique retrace l'exécution budgétaire de l'exercice 2025 sous la présidence de M. le Président, Pierre MARTINEZ, et le contrôle de la paierie départementale, représentée par Mme Evelyne GIULIANI.

Le cadre général du budget

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre. Le compte administratif jusqu'en 2023 et à compter de 2024, le CFU présente, après la clôture de l'exercice les résultats de l'exécution du budget. Ce compte comprend l'ensemble des opérations, quelles que soient leurs natures, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé.

Le CFU présente la spécificité d'être un document conjoint à la Présidence du PETR et au comptable public.

Les résultats de l'exercice 2025 dont le détail est joint au présent rapport s'établissent ainsi :

Exercice 2025	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	640 843,95 €	640 958,14 €	+ 114,19 €
Investissement	0,00 €	5 187,10 €	+ 5 187,10 €

Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2025 à reporter au budget primitif 2026 :

- Fonctionnement (report exercice 2024 + résultat exercice 2025) : 152 025,11 € + 114,19 € = + 152 139,30 €
- Investissement (report exercice 2024 + résultat exercice 2025) : 122 342,61 € + 5 187,10 € = + 127 529,71 €

Bilan de la section de fonctionnement :

Les principaux postes de dépenses de cette section correspondent aux :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : 124 467,54€ qui couvrent l'ensemble des coûts de la collectivité (location des bureaux, maintenance, déplacements, téléphonie, communication, fournitures,

- etc.) et les prestations d'accompagnement et d'animation des missions thématiques du PETR (ateliers cénotourisme, pays d'art et d'histoire, plan alimentaire territoriale, etc.)
- Chapitre 012 « Charges de personnels et frais assimilés » : 433 280,64€ qui comprend l'ensemble des frais de rémunération des agents de la collectivité, des stagiaires (salaires, charges salariales et patronales, œuvres sociales, etc.) ainsi que les cotisations aux organismes tels que le centre de gestion départemental, la médecine du travail et autres organismes sociaux.

Bilan de la section d'investissement :

Aucune opération réalisée en 2025.

Présentation des « Etats annexés » au CFU :

Il est opportun de rappeler la liste des annexes devant être jointes obligatoirement au CFU (article L.2313-1 du CGCT). En effet, ces états font partie intégrante du budget. Leur absence constitue un manque d'information de l'assemblée délibérante qui est de nature à justifier l'annulation du budget (TA de Versailles du 13 décembre 1994, SAN de Saint-Quentin-en-Yvelines).

Les « états annexés » (partie IV en annexe de la présente convocation et délibération) apportent des informations complémentaires budgétaires, comptables ou de gestion. Il s'agit de tableaux qui figuraient précédemment dans les annexes du compte administratif.

Le PETR Vidourle Camargue est concerné par les états suivants :

- A. Présentation croisée et agrégée
 - o A3-Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
- B. Etats annexés patrimoniaux
 - o B2-Méthodes utilisées pour les amortissements
 - o B9-Etat du personnel
- C. Etats annexés budgétaires
 - o C1.1-Equilibre budgétaire
 - o C1.2-Equilibre budgétaire-Dépenses
 - o C1.3-Equilibre budgétaire-Recettes
 - o C3.1-Impact du budget pour la transition écologique-Répartition par nature
 - o C3.2-Impact du budget pour la transition écologique-Répartition par fonction

Les présentes données sont renseignées par l'ordonnateur.

M. Le Président ne prend pas part au vote et quitte l'assemblée pour cette prise de délibération.

L'assemblée délibérante élit son président pour le vote du CFU :

Monsieur Thierry Agnel par 30 voix (unanimité).

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'adopter le compte financier unique 2025 du PETR Vidourle Camargue.
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Les élus approuvent le compte financier unique.

Résultat du vote :
 Vote pour : 30
 Abstention : 0
 Vote contre : 0

7- Objet : Finances
Affectation des résultats de l'exercice 2025 au budget 2026

Rapporteur : M. Thierry Agnel

Exposé :

Après avoir pris connaissance et approuvé le résultat de clôture du Compte Financier Unique 2025 qui fait apparaître :

- Un résultat cumulé de fonctionnement de : 152 025,11 € + 114,19 € = + 152 139,30 €
- Un résultat cumulé d'investissement de : 122 342,61 € + 5 187,10 € = + 127 529,71 €

Conformément aux procédures induites par l'instruction budgétaire M57, il appartient au Comité Syndical de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement.

Compte tenu des projets d'investissement du PETR en 2026 et compte tenu du résultat d'investissement 2025, le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 est repris en totalité en section de fonctionnement sur le budget 2026.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'adopter cette proposition,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Comité syndical n'a pas de remarque.

Résultat du vote :

Vote pour : 31

Abstention : 0

Vote contre : 0

8- Objet : Finances

Autorisation au président pour la procédure de fongibilité des crédits

Rapporteur : M. Thierry Agnel

Exposé :

Dans le cadre du passage à la norme M57, l'exécutif a la faculté, s'il en est autorisé par l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Il est proposé au Comité syndical :

- D'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section au taux maximum, soit dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Les élus approuvent la décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 31

Abstention : 0

Vote contre : 0

9- Objet : Finances

Propositions budgétaires pour l'exercice 2026

Rapporteur : M. Thierry Agnel

Exposé :

Lors de sa séance du 10 décembre 2025, le Comité syndical a débattu sur les orientations budgétaires du PETR Vidourle Camargue pour l'année 2026.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif soumis à adoption pour l'exercice 2026. La présentation, ci-jointe, expose les grandes orientations de ce budget.

Comme les années précédentes il est proposé de voter le budget par chapitre.

Recettes budgétaires 2026 :

Le budget primitif 2026 proposé prend en compte les résultats de l'année 2025 soit :

- un résultat de fonctionnement de : + 114,19 €
- un résultat d'investissement de : + 5 187,10 €

Pour un cumul total au regard des années précédentes à reporter de :

- + 152 139,30 € en fonctionnement
- + 127 529,71 € en investissement

Section de fonctionnement :

Les chapitres de recettes de fonctionnement ouverts sont les suivants :
Chapitre 002 Résultat reporté : 152 139,30 €
Chapitre 013 Atténuation de charges : 1 000,00 €
Chapitre 70 Produits des services : 19 500,00 €
Chapitre 74 Dotations et participations : 599 742,62 €
Chapitre 75 Autres produits gestion courante : 1 005,00 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels : 500,00 €

Pour un total de : 773 886,92 €

Section d'investissement :

Les chapitres de recettes d'investissement ouverts sont les suivants :
Chapitre 001 Excédent antérieur reporté : 127 529,71 €
Chapitre 10 Dotation fonds divers et réserves : 817,82 €
Chapitre 040 Opération d'ordre entre sections : 5 000,00 €

Pour un total de : 133 347,53 €

Dépenses budgétaires 2026 :

Section de fonctionnement :

Les chapitres de dépenses ouverts sont les suivants :
Chapitre 011 Charges à caractère général : 230 186,92 €
Chapitre 012 Charges de personnel : 525 000,00 €
Chapitre 042 Opération d'ordre entre sections : 5 000,00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 12 700,00 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles : 1 000,00 €

Pour un total de : 773 886,92 €

Section d'investissement :

Les chapitres de dépenses ouverts sont les suivants :
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles : 39 000,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 94 347,53 €

Pour un total de : 133 347,53 €

Le budget prévisionnel 2026 du PETR Vidourle Camargue s'équilibre :

- En section de fonctionnement à : 773 886,92 €
- En section d'investissement à : 133 347,53 €

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'adopter le principe d'un vote par chapitre des dépenses et des recettes,
- D'adopter les propositions budgétaires 2026 récapitulées sur les documents joints,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

L'assemblée est favorable à la proposition de budget 2026.

Résultat du vote :

Vote pour : 31
Abstention : 0
Vote contre : 0

M. Thierry Agnel remercie l'ensemble des délégués au comité syndical et M. Le Président pour la confiance accordée durant le mandat sur la tenue des finances.

M. Pierre Martinez remercie à son tour M. Agnel et salue la méthode et le savoir-faire pour présenter ses rapports financiers.

III. QUESTIONS DIVERSES

Remerciements

M. Pierre Martinez termine la séance par féliciter les élus du territoire à travailler ensemble faisant notamment référence à l'intégration de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo (anciennement Pays de Lunel) sous la présidence de M. Pierre Soujol, à qui il rend hommage ici. Le Périmètre du PETR est un périmètre d'intelligence des politiques publiques, au service des stratégies, en cohérence au bassin vécu par les administrés et économique. Au mérite de collaborer au-delà des frontières administratives, entre Gard et Hérault, les élus ont su coopérer et montrer l'intérêt de la collectivité qu'est le PETR Vidourle Camargue.

M. Fataccioli ajoute que le Vidourle n'est pas une fracture mais une artère du territoire. Les futurs élus de la Communauté d'Agglomération se positionneront sur leur investissement. Quoiqu'il advienne, il sera toujours nécessaire de porter des réflexions et projets partagés (au sujet des mobilités par exemple). Il remercie M. Le Président pour sa confiance accordée dans son rôle de Vice-Président.

M. Martinez souhaite « bon vent » à ceux qui quittent leur fonction d'élus communaux, à ceux qui ne gagneront pas les élections (plaisanterie) et remet au suffrage universel la décision sur le choix des élus qui seront en poste pour le mandat 2026-2032.

L'assemblée est invitée à partager le verre de l'amitié pour clôturer la séance et le mandat.

La séance est levée à 19h00.

Fait à Aimargues, le 12/02/2026,

Le Secrétaire de séance, André MEGIAS

Le Président, Pierre MARTINEZ



III. QUESTIONS DIVERSES

Remerciements

M. Pierre Martinez termine la séance par féliciter les élus du territoire à travailler ensemble faisant notamment référence à l'intégration de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo (anciennement Pays de Lunel) sous la présidence de M. Pierre Soujol, à qui il rend hommage ici. Le Périmètre du PETR est un périmètre d'intelligence des politiques publiques, au service des stratégies, en cohérence au bassin vécu par les administrés et économique. Au mérite de collaborer au-delà des frontières administratives, entre Gard et Hérault, les élus ont su coopérer et montrer l'intérêt de la collectivité qu'est le PETR Vidourle Camargue.

M. Fataccioli ajoute que le Vidourle n'est pas une fracture mais une artère du territoire. Les futurs élus de la Communauté d'Agglomération se positionneront sur leur investissement. Quoiqu'il advienne, il sera toujours nécessaire de porter des réflexions et projets partagés (au sujet des mobilités par exemple). Il remercie M. Le Président pour sa confiance accordée dans son rôle de Vice-Président.

M. Martinez souhaite « bon vent » à ceux qui quittent leur fonction d'élus communaux, à ceux qui ne gagneront pas les élections (plaisanterie) et remet au suffrage universel la décision sur le choix des élus qui seront en poste pour le mandat 2026-2032.

L'assemblée est invitée à partager le verre de l'amitié pour clôturer la séance et le mandat.

La séance est levée à 19h00.

Fait à Aimargues, le 12/02/2026,

Le Secrétaire de séance, André MEGIAS



Le Président, Pierre MARTINEZ




Syndicat Mixte
PETR
Vidourle
Camargue